Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

PRINCIPES DE REFERENCE DE LA CHARTE D'ALLIANCE PROVENCE SUR LES AMAP

(version mai 2003, déposée à l'INPI avec le sigle "AMAP")

DEFINITION GENERALE DES AMAP

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable. Elle réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte des AMAP.

LES PRINCIPES GENERAUX A RESPECTER

Les AMAP doivent respecter 18 principes fondateurs :

- 1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne (cf. annexe) pour chaque producteur
- 2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
- 3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau ...
- 4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
- 5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
- 6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
- 7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
- 8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- 9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

- 10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
- 11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
- 12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
- 13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs
- 14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
- 15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
- 16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- 17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
- 18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne

les dix principes de l'agriculture paysanne

Principe n° 1	Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre		
Principe n° 2	Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde		
Principe n° 3	Respecter la nature		
Principe n° 4	Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares		
Principe n° 5	Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles		
Principe n° 6	Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits		
Principe n° 7	Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations		
Principe n° 8	Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural		
Principe n° 9	Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées		
Principe n° 10	Raisonner toujours à long terme et de manière globale		

ALLIANCE PROVENCE Paysans Ecologistes Consommateurs
17 rue Daniel Melchior 83000 TOULON - Tel 04 94 98 80 00 Fax 04 94 98 80 05

<u>allianceprovence@wanadoo.fr</u> - www.allianceprovence.org

SIRET: 440 488 484 00013 APE: 913 E

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

L'essentiel à connaître...

- 1. Contexte
- 2. Les engagements en AMAP
 - 3. Le réseau régional

En savoir plus...

...sur les outils/actions du réseau

- 4. Création et pérennisation de votre AMAP
 - 5. L'accès collectif au foncier
 - 6. L'organisation de la production
- 7. Le parrainage de proximité entre AMAP
 - 8. Les thèmes en réflexion
- 9. les "fiches suivi" AMAP et agriculteur



dessin de Pénélope (AMAP de la butte)

Annexe

• La charte des AMAP d'Alliance Provence (mai 2003)

Retrouvez sur notre groupe de discussion...

- Liste des AMAP de la région
- Exemple de contrat d'engagement, de statuts associatif, de budget de fonctionnement, de bulletin d'adhésion
- Statuts, budget, et comptes-rendus de réunion d'Alliance Paysans-Consom'Acteurs Ile-de-France

N'hésitez pas à m'envoyer vos remarques sur ce document ! (fond et forme) Pour les faignants ou les pressés, imprimez seulement les 4 premières pages.

1. contexte et 1ère approche

1.1. Pourquoi les AMAP?

- Côté consommateurs : insécurité alimentaire ("vache folle", OGM, dioxine, etc.), perte de qualité (fraîcheur, goût, etc.) des produits disponibles en Grandes Surfaces, perte de repères par rapport aux saisons et sur la manière de cuisiner les produits de base, inaccessibilité des produits de qualité aux personnes à bas revenus
- Côté agriculteurs : difficultés économiques se maintenir et s'installer, métier dévalorisé, faible nombre d'agriculteurs (conventionnels et bio) en région IdF. Paradoxe d'une agriculture industrielle subventionnée et d'une agriculture biologique sans soutien.
- Côté société : environnement pollué et augmentation des problèmes de santé dus à la pollution et à une mauvaise alimentation, baisse inquiétante de la biodiversité, liens distendus entre agriculteurs et citadins, disparition des terres fertiles au profit de la spéculation immobilière ou de l'agrandissement des fermes, mondialisation de l'agriculture avec augmentation considérable des distances entre lieux de production et de consommation (avec les conséquences qui en découlent), etc.

=> Pistes de recherche / objectifs :

• recréer du *lien social* entre agriculteurs et citadins,

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

- assurer une **sécurité financière** aux fermes s'engageant dans une démarche d'agriculture durable¹,
- faciliter l'accès et l'éducation à une alimentation de qualité.

Rapide historique:

Premières expériences dans les années 70, simulanément au <u>Japon</u> et en <u>Allemagne/Suisse</u>.

Puis, dans les années 80, transfert de la Suisse aux <u>Etats-Unis</u>. Dans les années 90, des Etats-Unis au <u>Canada</u> et au <u>Royaume-Uni</u>. Et en 2001, des Etats-Unis à la <u>France</u>.

1ère <u>rencontre internationale</u>, organisée par l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs <u>nationale</u>, en 2004 à Aubagne (13). On comptait alors environ 500-1000 Teikei ("relation directe") au Japon, 1.700 CSA (Community Supported Agriculture) aux Etats-Unis, 100 ASC (Agriculture Soutenue par la Communauté) au Québec, 100 CSA au Royaume-Uni, 150 AMAP en France.

En Ile-de-France, la 1ère AMAP a démarré en octobre 2003 à Pantin (93), avec un maraîcher bio en installation à Chaussy (95). Le réseau régional a été créé un an après.

	mai02	oct. 03	oct. 04	oct. 05	oct.06
AMAP en fonctionnement	0	1	3	14	50
AMAP en projet	1	1	2	17	13

En octobre 2005, 14 agriculteurs fonctionnent en AMAP, dont 11 maraîchers bio, 2 éleveurs bio, 1 céréalier.

En octobre 2006, 32 agriculteurs fonctionnent en AMAP, dont 22 maraîchers bio ou en conversion, 7 maraîchers "raisonnés" ou en lutte intégrée, 2 éleveurs bio, 1 céréalier. Parmi ces agriculteurs, 6 maraîchers et les 2 éleveurs ont leur ferme située en dehors de la région.

Estimations

* du nombre de consom'acteurs = 40 paniers * 50 amap * 2 personnes/panier = 4.000 personnes

1.2. Illustration d'un partage de récolte

Tous les samedis matins, Benoît Feyler, "fermier de famille" bio de l'AMAP de Paris 19è, fait le trajet de Dormelles (77) jusqu'au bar équitable de Pierrick, lieu choisi par l'AMAP pour effectuer son partage de récolte.

Il y arrive à 10h45, 15mn avant le début de la distribution, et est accueilli par les 2 adhérents chargés cette semaine de l'aider (à tour de rôles, chaque adhérent de l'AMAP le fait au moins une fois tous les 6 mois) à :

- décharger le véhicule, et disposer les cagettes sur les tables de la salle (créer un sens de circulation pour la confectionn du panier, du légume le moins fragile au plus fragile : ne pas mettre les fraises avant les pommes de terre, afin que ces premières ne se retrouvent pas écraser dans le panier);
- indiquer sur un tableau la composition du panier de la semaine, suivant les indications données par Benoît :
- accueillir au fur et à mesure des 2h de distribution l'ensemble des adhérents, leur faire cocher la feuille de présence, leur demander de s'inscrire pour tenir une permanence, leur remettre le bulletin de liaison de la semaine (dans lequel on trouve des nouvelles de la ferme, des recettes de cuisine, un agenda des activités de l'AMAP et du réseau, etc.);
- Durant la durée de la distribution, l'agriculteur est là pour répondre aux questions des adhérents. Les adhérents peuvent échanger entre eux les légumes qu'ils n'apprécient pas, discuter avec l'agriculteur de

st du volume financier généré = 40 paniers st 50 amap st 15 ϵ /semaine st 48 semaines de partage de récolte = 1.440.000 ϵ

A vous de définir quel type d'agriculture vous souhaitez soutenir! Vous pouvez vous inspirer des principes exposés dans la Charte de l'Agriculture Paysanne et dans celle de l'IFOAM (fédération internationale d'agriculture biologique)

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

la prochaine sortie à la ferme, etc. Un cahier de liaison recueille la composition du panier semaine après semaine, ainsi que les remarques des adhérents (permet d'établir l'ordre du jour des réunions).

• A la fin, les "responsables distribution" de la semaine ramènent les cagettes vides au véhicule, rangent et nettoient la salle. S'il reste des légumes (absents, surplus, etc.), ceux-ci peuvent être partagés entre les présents ou remis à un organisme caritatif.

Remarque d'importance : rien de remplace le fait d'assister à un partage de récolte d'une AMAP déjà existante ! La liste des AMAP et de leur lieu/jour/horaire de partage sont sur notre <u>site internet</u> (certaines ont leur propre site, accessible depuis le notre, avec des photos, reportages, etc.)

Exemples d'une part de récolte revenant à 15 euros par semaine (AMAP de la Butte, Paris 18è)				
Novembre	Février	Mai	Août	
Pommes de terre 1 kg	Pommes de terre 1 kg	Courgettes 600gr	Tomates 1 kg	
Carottes 1 kg	Carottes 1 kg	Carottes 1 botte	Carottes 500gr	
Potimarron 1kg	Choux 1 kg	Chou nouveau 1 pce	Poivrons 500gr	
Poireaux 1kg	Poireaux 1kg	Blettes 500gr	Aubergines 500gr	
Betterave 1 pce	Betterave 500gr	Epinards 500gr	Haricots verts 500gr	
Scarole1 pce	Navets 500gr	Navets 1 botte	Maïs 1 pce	
Roquette 100 gr	Céleri 500 gr	Radis 1 botte	Concombre 1 pce	
Echalotes 500 gr	Mâche 160gr	Salade 1 pce	Salade 1 pce	
Ç	Oignons 500gr	Oignons blancs 1 botte	Oignons 500gr	

2. Les engagements en amap : "le 3*3"

...pour répondre aux objectifs/pistes de recherche du point 1.1.

2.0. La charte des AMAP

Objectifs d'une charte : donner une direction à nos actions, se reconnaître dans un mouvement global.

Actuellement, la charte de référence est celle adoptée en mai 2003 par l'<u>Alliance Provence</u>, qui est officiellement propriétaire du sigle AMAP, et qui en a délégué la gestion en Ile-de-France à notre association.

La mise à jour de cette charte est actuellement en débat, avec une volonté d'Alliance Provence de la faire évoluer en collaboration avec les autres régions.

Les points essentiels qu'elle aborde sont synthétisés dans les parties 1 et 2 de ce document. Nous vous conseillons cependant d'en prendre connaissance => voir <u>annexe</u>

2.1. Engagements généraux

Vente directe entre une ferme (maraîchage, élevage, etc.) et un groupe de consommateurs Pas d'intermédiaire, l'argent ne transite pas par la structure associative

Proximité

La ferme doit être suffisamment proche pour pouvoir facilement y passer une journée

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

Convivialité

Des moyens sont mis en oeuvre pour faciliter les discussions entre adhérents, et avec l'agriculteur partenaire (bulletins de liaison, visites de ferme et ateliers pédagogiques, ateliers cuisine, etc.)

2.2. Engagements de la ferme partenaire

Qualité et diversité des produits

Produits provenant de la ferme, frais, de saison, issus d'une agriculture écologique (ou en devenir), et si possible de variétés/races locales ou anciennes.

Pédagogie

Etre présent aux partages de productions, faire visiter la ferme au moins 1 fois par saison d'engagement, organiser avec les adhérents des ateliers pédagogiques, informer régulièrements sur l'avancée des cultures, donner des recettes de cuisine, etc.

Transparence technique et économique

Expliquer aux adhérents ses méthodes de travail et la manière dont le prix de la part de production a été fixé.

2.3. Engagements des adhérents

Pré-financement de la production

Tous les chèques sont remis au référent trésorerie du groupe avant réception des produits. La durée de l'engagement est fonction du cycle de production concerné (en général, 6 mois pour les fruits et légumes, 1 an pour la viande et les produits secs/transformés). Dans l'idéal, le versement des chèques correspond aux sorties de trésorerie de l'agriculteur. Aucun remboursement ou report (notamment pendant les vacances)n'est effectué afin de garantir l'écoulement de la production (aux adhérents de s'arranger entre eux).

Solidarité dans les aléas naturels

Le planning de production et le prix sont établis conjointement par l'agriculteur et le groupe. Ensuite, c'est l'agriculteur qui fixera le contenu des parts de production en fonction de l'avancée des cultures (en bonus ou malus). En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), une réunion entre les adhérents, l'agriculteur, et des représentants du réseau sera organisée.

Implication dans la gestion du groupe

Chaque adhérent assure, à tour de rôle, l'organisation du partage de production. Pour le bon fonctionnement du partenariat, d'autres rôles permanents sont à répartir parmi les adhérents. Au moins une fois par an, une réunion de bilan est effectué pour définir les améliorations à apporter.

Résumé des "contraintes" en AMAP

<u>* côté adhérent</u>: payer d'avance 6mois-1an de légumes, parts de récolte à récupérer chaque semaine dans un jour et créneau horaire fixe, contenu de la part fixée par l'agriculteur et la même pour tous les adhérents (qui peut ne pas couvrir tous les besoins), gérer ses absences, assurer au moins 1 permanence-distribution et participer à au moins 1 sortie à la ferme. Vous n'aurez en amap que des produits de saison et locaux (pas de café, banane, etc.).

<u>* côté agriculteur</u>: proposer un panier varié toute l'année, être présent aux distributions, accueillir les adhérents au moins 2 fois par an sur la ferme, donner régulièrement des nouvelles de la ferme à l'ensemble des adhérents (souvent fait à travers la participation à la rédaction d'un bulletin de liaison), accepter de répondre aux questions des adhérents sur l'organisation de la production et les modalités de fixation du prix.

3. Le réseau et ses outils : autonomie et solidarité

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

3.1. pourquoi un réseau?

- **mutualiser nos expériences** pour mieux accompagner les projets, faire jouer la solidarité inter-amap et inter-agriculteurs au besoin, et apporter une réponse collective à des enjeux de société (p.ex. disparition des terres fertiles face à l'urbanisation, ou alimentation de qualité et minima sociaux)
- **garantir l'éthique** des AMAP (marque AMAP déposée par Alliance Provence, gérée en IdF par notre association)
- **favoriser la reconnaissance** du mouvement auprès des partenaires et du grand public (p.ex. valorisation de notre action citoyenne, ou faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs)

Le réseau des AMAP d'Ile-de-France a été créé en octobre 2004 à l'initiative des premières AMAP de la région, et a pris le nom d'Alliance Paysans Consom'Acteurs Ile-de-France par référence aux autres réseaux AMAP régionaux.

NB: le réseau écoute et conseille, mais laisse à chaque amap sa capacité d'initiative et de prise de position, dans le respect de la présente charte. Il ne parle au nom des AMAP que sur des sujets faisant l'unanimité, ou en précisant les divergences existantes.

Le réseau existe uniquement par l'implication des adhérents des AMAP. N'hésitez pas à y participer et à proposer vos idées!

3.2 la participation au réseau

- Rôle de l'adhérent "relation réseau" pour la **circulation de l'information**, et représentation de l'AMAP au Conseil d'Administration du réseau,
- Participation libre aux **groupes de travail** thématiques (voir reseauamapidf.org)
- Cotisation annuelle fixe pour la ferme (10 euros), proportionnelle au nombre d'adhérents pour l'amap (30 € minimum, recommandée de 10 euros par adhérent), afin d'atteindre une autonomie financière d'ici quelques année.

 *Pourquoi cotiser au réseau?

D'un point de vue "egocentrique", être en réseau permet d'avoir une visibilité (on est "amap", on figure sur la liste des amap de la région), de bénéficier de toute la capitalisation d'expériences des autres amap (comment créer l'amap, répartir les rôles, trouver l'agriculteur, résoudre les problèmes qui se posent au fur et à mesure, etc.), et d'avoir accès à des ressources mutualisées (bientôt: site internet avec espace propre pour chaque amap, mutualisation des assurances, etc.). D'un point de vue plus général, être en réseau permet de faire reconnaître notre démarche auprès du grand public, mais aussi auprès des partenaires institutionnels et techniques (exemple: nous travaillons avec l'Agence des Espaces Verts pour avoir accès à des terres agricoles et installer de nouveaux agriculteurs, faire comprendre aux élus l'importance de soutenir une agriculture de proximité), et aussi d'apporter des réponses collectives à des enjeux qui dépassent le cadre de sa propre amap (le groupe "accès collectif à la terre" qui a lancé la SCi Terres Fertiles, le groupe "solidarités" qui est en train de tester des initiatives intéressantes, etc.).

3.3 Les moyens du réseau

Pour poursuivre ses objectifs, le réseau dispose d'un salarié à temps plein, chargé

- 1. de l'accompagnement et du suivi des AMAP,
- 2. de la coordination des différents groupes de travail (voir chapitres 4 à 8),
- 3. des relations extérieurs (avec les autres réseaux amap, les partenaires techniques, etc.) et de l'information (média, interventions, mail/tél)
- 4. ainsi que de la gestion financière et administrative de l'association.

Les réflexions menées par les groupes de travail débouchent en général sur la création d'**outils mis à disposition** des AMAP qui souhaitent les utiliser (voir les parties suivantes).

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

Le réseau fait également appel à des **partenaires du monde associatif** lorsqu'il ne dispose pas des compétences nécessaires en interne, avec une volonté de transfert de ces compétences pour une plus grande autonomie.

A l'heure actuelle : <u>Terre de Liens</u> pour le travail sur le foncier, le <u>Groupement des Agriculteurs Bio</u> d'IdF pour l'accompagnement technique des agriculteurs.

Les moyens financiers proviennent pour 2006 de **subventions** (Fondation de France $20.000 \in$, Conseil Régional IdF $15.000 \in$, Direction Régionale de l'Emploi $30.000 \in$) et des **cotisations** des adhérents $(2.000 \in)$. Nous espérons, d'ici 4-5 ans, avoir mis en place les outils suffisants pour que les besoins en personnel salarié soient réduits à un mi-temps.

Une **autonomie financière** pourra alors être envisagée à partir de 3.000 adhérents, soit entre 50 et 100 AMAP.

4. Cinq étapes vers la création de votre AMAP

Etapes types à adapter au contexte local. Le réseau est là pour vous accompagner à chacune de ces étapes. Nous vous invitons, pour chaque étape, à discuter en groupe de l'intérêt et du sens de ce que nous vous proposons.

4.1. Prise de conscience

- Voir point 1
- Assister à un partage de récolte d'une autre amap (liste des AMAP sur notre site internet)
- Débattre de ce qu'est pour vous une "agriculture durable", de quel(s) type(s) d'agriculture vous souhaitez soutenir.

4.2. Structuration du groupe

- Recherche des consommateurs (bouche-à-oreille, réseau associatif local, etc.), regroupement d'une trentaine de personnes (dans l'idéal) et réunion d'information,
- Définition des objectifs et des valeurs éthiques du projet (se situer vis-à-vis de la charte et des 3*3 principes présentés ci-dessus),
- Détermination de la demande en produits agricoles (questionnaire sur votre consommation : quantité, diversité, dépenses, bio ou pas, etc.), et estimation du nombre potentiel de paniers (pour avoir une idée, rendre visite aux autres AMAP de la région, qui ont, en général, une part de récolte à 15 euros par semaine, convenant pour 2 adultes, entre 6 et 12 légumes différents, entre 4 et 6 kg de légumes).
- Répartition des tâches et dynamique de groupe. Une répartition équitable des tâches entre les adhérents est un gage de pérennité! Bonne répartition = peu de travail + simplicité + implication optimum des adhérents. Nous vous conseillons d'avoir un collectif d'entre 6 et 12 personnes pour cela. Pas besoin de répartir très précisemment les tâches dès le départ, mais avoir au moins 2 personnes pour chacun des 3 pôles ci-dessous.

Animation

<u>Organisation partage de récolte</u> : éditer et faire remplir le planning des permanences, s'assurer que tout le matériel est là. Prévoir l'apéro éventuel

Organiser des sorties / ateliers pédagogiques à la ferme : discuter avec l'agriculteur des dates et des activités envisageables, organiser le covoiturage et le pique-nique, etc.

Repas trimestriel de mise au point : il est utile d'organiser tous les trimestres une réunion avec les adhérents et l'agriculteur pour faire le point autour d'un repas

Réalisation du diagnostic de santé annuel : voir partie "Vers une amélioration continue"

Gestion

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

<u>Trésorerie</u>: trie des chèques faits au nom de l'agriculteur et remise selon les différentes modalités de paiement, et gestion des chèques d'adhésion annuelle

<u>Démarches administratives</u>: dépôt des éventuels statuts en préfecture, ouverture du compte bancaire, prise d'une assurance pour le local et les activités, réception du courrier

<u>Gestion liste adhérents</u>: tenir à jour la liste des adhérents, de ceux qui prennent des paniers entiers, mettre en relation les ½ paniers, organiser les intermittents (adhérents ne pouvant s'engager sur les 6 mois, mais prêts à prendre occasionnellement le panier des absents)

Communication

Communication interne : édition d'un bulletin de liaison, site internet, liste de diffusion, etc.

<u>Relation ferme-s</u>: faciliter la transmission d'information entre l'agriculteur et le groupe (s'assurer que l'agriculteur exprime bien ce qu'il pense de l'AMAP)

Relation réseau : tenir au courant les adhérents des actions du réseau et des dates de réunion, faire remonter les besoins de l'amap au niveau du réseau

• Recherche du lieu de partage de production (central par rapport à la localisation des adhérents, et facilement accessible avec le véhicule de l'agriculteur ; par exemples, local associatif, magasin de produits équitables, bar/resto alternatifs, etc.)

4.3. Recherche du producteur (plutôt pour une installation, un maintien, ou une reconversion ?) et adaptation de son système de production aux spécificités de l'AMAP (diversité et étalement de la production, dans l'éthique d'une agriculture paysanne).

Lors de la rencontre avec l'agriculteur, abordez notamment les points suivants :

- histoire de sa ferme et parcours personnel : évolution de la surface, du type de production et de commercialisation, de la main d'oeuvre, qualité du sol *faire une analyse* ?, de l'eau, de l'environnement proche, sources de pollution potentielles, statuts des terres,
- Motivations pour fonctionner en amap : se situer vis-à-vis de la charte et des 3*3 principes présentés ci-dessus, notamment l'aspect "communication avec les adhérents",
- intégration de l'amap à son mode de fonctionnement actuel : articulation avec les autres débouchés, nombre de paniers / d'AMAP minimum et maximum, etc.

NB: une AMAP et plusieurs agriculteurs?

Transparence et non-concurrence! Envisageable uniquement pour des agriculteurs ayant des productions complémentaires, et à condition de maintenir des relations directes et des contrat d'engagements spécifiques à chaque agriculteur.

4.4. Définition du partenariat

- Durée d'engagement en fonction du cycle de production. Vous pouvez commencer par des engagements de 2*6 mois la lère année, puis passer à un engagement annuel qui correspond souvent mieux aux cycles de production. Engagement non remboursable en cas d'absence (vacances, etc.).
- Produits frais, de saison, du terroir, sans engrais chimiques ni pesticides de synthèse (ou avec une volonté claire de réduction), production valorisée à 100% (pas de calibrage pour les légumes, morceaux avants et arrières pour la viande, etc.), emballages réduits au minimum,
- Planning prévisionnel de récolte (équilibre légumes fruits/feuilles/racines/fleurs, diversité toute l'année, quantités adaptées à la consommation des adhérents, répartition légumes "lourds" souvent plus faciles à produire et "fragiles" plus onéreux / Même idée pour les autres types de production),
- Prix (dans l'idéal en fonction des coûts de production, à défaut en référence aux prix pratiqués sur les marchés),

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

- Partage des risques et des bénéfices naturels liés à l'activité agricole,
- Intégration des personnes à bas revenus (p.ex. échange services/légumes),
- Engagements non monétaires des adhérents : au moins 1 permanence distribution et 1 sortie à la ferme par adhérent, et participation à la réunion de bilan de fin de saison,
- Modalités de distribution (fréquence, lieu, horaire).

A noter : si les consommations individuelles ne sont pas homogènes, regardez si elles peuvent l'être au niveau du groupe. Une des idées de l'AMAP est de garantir à un agriculteur l'écoulement de sa production.

3 Exemples:

Pour chacun de ces exemples, nous supposerons que l'agriculteur souhaite fournir les mêmes quantités à chaque partage de production.

- pour les légumes, tout le monde en achète 1 fois par semaine => tout le monde s'engage sur un panier hebdomadaire (ou à 2 personnes sur 1 panier si cela fait trop ; vous pouvez alors venir le chercher une semaine sur deux ou le partager à chaque fois).
- Pour la viande, les consommations peuvent varier d'une famille à une autre, et être irrégulières. A partir du planning prévisionnel de production donné par l'agriculteur, il faut alors voir si la demande de l'ensemble des adhérents peut représenter une demande homogène ou prévisible.

Adhérent	1er mois	2 nd mois	3è mois	4è mois	5è mois
Mme A	1 colis		1 colis		1 colis
M B		1 colis			
Mlle C				1 colis	
Total groupe	Chaque mois : 1 colis				

^{=&}gt; Le groupe peut donc garantir à l'agriculteur 1 colis par mois, bien que chaque adhérent ait un mode de consommation différent. Attention cependant à faire remplir le planning et à prendre les paiements dès le départ pour ne pas avoir à "courir après les gens" ensuite!

• Pour un panier "produits laitiers", vous pouvez mixer les 2 formules : 1 partie fixe et commune à tous (ex. 11 de lait chaque semaine) + 1 partie variable (en alternance : crème, beurre, yahourt)

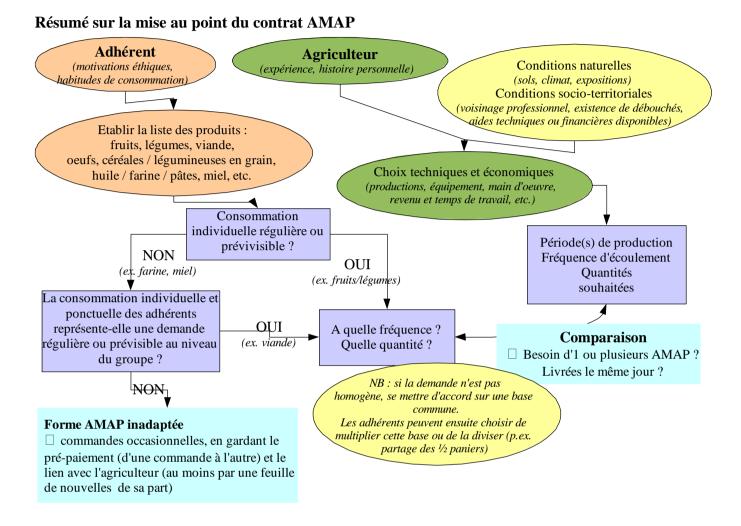
Adhérent	1er mois	2 nd mois	3è mois
Mme A	lait + beurre	Lait + crème	Lait + yahourt
M B	Lait + yahourt	lait + beurre	Lait + crème
Mlle C	Lait + crème	Lait + yahourt	lait + beurre
Total groupe	Chaque mois : 3 lait + 1 beurre + 1 crème + 1 yahourt		

Même idée avec un panier "produits secs" : chaque mois 1kg de farine + en alternance 1kg de lentilles, 1kg de sarrasin, 1 kg de fèves, 1kg d'avoine, etc.

... ou un panier "fruits et transformés" : chaque mois 1kg de pommes + en alternance jus de fruit, compote, cidre, etc.

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006



4.5. Lancement de l'AMAP et gestion courante

Organisation pratique des distributions (planning des permanences, matériel pour la constitution des paniers, convivialité, etc.), intégration des nouveaux adhérents (historique et motivations du groupe), sorties à la ferme, mise en place d'activités annexes...

Pour appréhender concrètement cette étape, rien de remplace une visite à une AMAP déjà existante.

4.6. Pérenniser votre AMAP avec le "questionnaire santé annuel"

Ce questionnaire est un **outil d'auto-évaluation** mis à disposition de chaque AMAP d'Ile de France². Son but est de connaître l'avis de ses divers membres sur différents points pour que l'AMAP puisse faire un bilan de son activité et apporter des améliorations suite aux demandes faites par ses adhérents. Ainsi, différents domaines sont abordés : les **caractéristiques du panier** (qualité, quantité et diversité), le

_

² réalisé par Claire Mary, étudiante en agronomie, en stage au réseau en janvier 2006

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

fonctionnement de l'AMAP (organisation des distributions, activités mises en place, mode de diffusion des informations, entente entre les personnes, ...), mais aussi le lien avec le réseau Alliance Paysans Consom'Acteurs Ile de France ainsi que les objectifs globaux de l'AMAP.

Chaque AMAP est libre d'utiliser ce questionnaire à la fréquence qui lui convient. Pour assurer un certain suivi de l'AMAP, il paraît souhaitable de l'utiliser tous les ans.

Le questionnaire pour les adhérents, et celui pour l'agriculteur sont disponibles dans les fichiers du groupe de discussion.

5. L'accès collectif au foncier et au bâti agricole

Confrontés au déséquilibre entre la "demande" en AMAP et "l'offre" agricole dans notre région, nous avons mis en place, avec l'aide de l'association <u>Terre de Liens</u>, une société civile dont les objectifs sont

- 1. de **maintenir les terres agricoles** d'IdF face à la pression urbaine (par le maintien ou l'installation d'agriculteurs),
- 2. et de favoriser la pratique d'une agriculture écologique sur ces terres.

Pour cela, les sociétaires (des particuliers ou des associations comme les AMAP) constituent un capital qui permet d'acquérir des terres ou du bâti agricole, qui seront ensuite loués à des agriculteurs pour un prix modique (permettant de couvrir les frais de gestion).

1ère opération : acquisition de 20 ha (145.000 euros) sur le plateau de Saclay (91), cultivés par l'agriculteur de l'AMAP des Jarins de Ceres.

Pour les prochaines opérations, les AMAP ou agriculteurs pourront choisir d'utiliser cette société civile ou de créer la leur à partir de cette expérience.

Tous les détails sont sur http://terresfertiles-idf.org

6. L'organisation technique de la production maraîchère en AMAP

La méthode:

- 1. Etablir la liste des productions réalisables par la ferme, et leur période de disponibilité (en plein champs, sous abris froids, possibilités de conservation), sous forme de calendrier de récolte.
- 2. Mettre en face les quantités par semaine souhaitables (en fonction des habitudes de consommation des adhérents leur faire découvrir parfois des légumes oubliés). Multiplier les quantités par le nombre de paniers.
- 3. S'assurer que le panier est correctement diversifié et garni sur toute l'année.
- 4. Pour obtenir la surface à mettre en culture, diviser les quantités par le rendement moyen *très* variable d'une exploitation à une autre !!! Prendre une marge de sécurité de 30%.
- 5. Prévoir l'implantation d'engrais verts tous les 4 ans (soit environ 20% de la surface totale), et des chemins pour circuler (soit environ 15% de la surface totale).

Pour les détails, voir document de <u>Charles Souillot</u>, conseiller maraîchage bio à la chambre d'agriculture. Grosso-modo, la fourniture de 70 paniers hebdomadaires nécéssite 1,8ha de surface, dont 1,2ha de plein champs, 1.200 m2 d'abris, 2.800 m2 pour les engrais verts, et 2.000 m2 pour les chemins.

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

Avec le GAB IdF et la chambre d'agriculture, nous organisons une fois l'an une **réunion d'échanges techniques** entre les agriculteurs en AMAP de la région.

Nous programmons également une **intervention annuelle auprès des étudiants** en maraîchage bio du CFPPA de Brie Comte Robert (77) pour sensibiliser les futurs agriculteurs à ce nouveau partenariat.

7. Aider une AMAP à se monter par le parrainage de proximité

Dans un objectif de **transfert de compétences** du salarié aux bénévoles, ainsi que pour **renforcer les liens inter-amap**, il apparaît intéressant que chaque AMAP puisse accompagner la création de nouvelles AMAP (p.ex. à partir de sa liste d'attente).

Pour cela, voici ce que nous vous proposons :

1. Recruter des adhérents potentiels

Envoyer aux porteurs du projet ce document en leur demandant d'en prendre connaissance.

Leur proposer de venir assister à votre distribution, puis qu'ils organisent une réunion d'information que vous animerez dès qu'ils auront regroupés une vingtaine de personnes (ou au moins 10 personnes prêtes à s'impliquer).

Ils peuvent pour cela organiser au préalable une réunion de sensibilisation (voir partie contexte) ou profiter d'un événement (salon des associations, conférences, etc.) pour se faire de la pub.

2. Réunion d'information

- Commencez à l'heure par un tour de table (*les retardataires arriveront pendant ce tour*) en demandant aux gens leur motivation principale pour ce projet et leur position par rapport au bio.
- Présentez brièvement la <u>partie 1.1</u> de ce document. Vérifiez que les motivations des gens se retrouvent dans les 3 objectifs présentés.
- "Concrètement, l'AMAP c'est..." : mimez votre partage de récolte en donnant des détails pratiques (le planning de distribution, etc.), des exemples de panier, raconter votre dernière sortie à la ferme.
- "Ce qui différencie les AMAP des coopératives ou d'autres formules de panier" : présenter la partie <u>"2. les engagements"</u>. Faire ressortir les contraintes (horaire fixe, autogestion des absences, etc.).
- Discussion sur les intérêts et les limites de ce système, la compréhension du "3*3"
- Repartir de l'engagement adhérent "implication" pour présenter la partie <u>"4. 5 étapes vers la création"</u>. Demandez si des personnes se sentent déjà prêtes à d'engager pour certaines tâches (il faut au moins 2 personnes par grand thème : animation, gestion, communication), afin de soulager la personne motrice et favoriser l'implication d'un maximum d'adhérent le plus tôt possible.
- Présentez la partie <u>"3. Le réseau"</u>, listez les différents outils et thèmes de travail (sans rentrer dans les détails, sauf demande de leur part). Invitez-les à remplir la "fiche suivi", et à s'inscrire au groupe yahoo "general-amap-idf" afin d'être tenu informé des dates de réunions et autre actualité.
- Les invitez à définir les prochains RV de leur groupe (en général, 1 réunion pour finaliser la création de l'AMAP, 1 pour rencontrer l'agriculteur et définir le partenariat, 1 visite à la ferme pour lancer la saison)

A chaque étape, demandez-leur s'ils ont des questions, quel est leur avis sur ce qui est présenté.

Faîtes-vous éventuellement une "fiche mémo" reprenant les notions à aborder à chaque partie de la réunion, ainsi que 2 affiches reprenant les 3 objectifs et 3*3 engagements pour l'une, les étapes vers la création et les tâches à répartir pour l'autre.

Comptez 1h30-2h au total.

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

NB: si l'agriculteur/trice est présent(e) à cette réunion, l'introduire suite à la présentation des "3*3", afin qu'il/elle présente son histoire, ses motivations, les produits disponibles, etc.

Préciser qu'il faudra faire une rencontre spécifique sur l'élaboration du contrat d'engagement plus tard, l'objectif de la présente réunion étant d'abord de s'assurer que l'AMAP sera prête à fonctionner, notamment grâce à une répartition équitable des tâches.

3. Appui selon les besoins

Demandez-leur de vous tenir informer de l'avancée de leur projet (notamment par la mise à jour de leur "fiche suivi").

Pour la recherche de l'agriculteur, ils peuvent passer par le réseau ou aller rencontrer les agriculteurs sur les marchés de leur ville.

8. Les thèmes en réflexion

- Compléter la méthode d'aide à l'organisation technique de la production maraîchage, et faire des parallèles avec la viande, les fruits, les produits secs et transformés, etc.
- Acquisition de références et de méthodes pour établir le **prix du panier** en fonction des coûts réels de production, et non pas en suivant les cours du marché (si commercialisation 100% en AMAP, prix de l'engagement annuel = total des charges / nombre de parts. Et en commercialisation mixte ?)
- Mise en place d'une ferme tremplin, couveuse ou pépinière, pour faciliter l'installation agricole (mise à disposition de terrains et de matériel, sous encadrement pédagogique, pendant 1 à 3 ans, pour tester son activité), et appui pour la recherche d'aides à l'investissement. Cette ferme développera également des activités pédagogiques de sensibilisation à l'agiculture et à l'alimentation de qualité, en direction du grand public en général, et des scolaires en particuliers.

Ces 3 premiers points sont en cours de traitement par 2 stagiaires en fin d'études supérieures, du 15/03 au 15/09/06. Voir les messages et les fichiers avec l'en-tête "groupe paysan" sur notre groupe de discussion

- Modalités d'accès des foyers à **bas revenus.** Les pistes actuelles (à explorer) :
 - échange services contre légumes entre adhérents (type Système d'Echange Local) ou diminution du prix du panier pour services rendus à l'AMAP
 - constitution d'un fond de solidarité par les adhérents acceptant de payer leur panier 1-2 euros de plus par semaine, avec éventuellement subvention de la municipalité
 - cultures mécanisables en libre service (voir exemple en Alsace, AMAP Jardins de Breitenheim)
 - pouvoir accepter des coupons alimentaires (voir http://justfood.org)

Voir les messages et les fichiers avec l'en-tête "solidarités" sur notre groupe de discussion

**** Expérimentations mises en place à partir d'avril 2006 ****

- Fond de solidarité entre adhérents et gestion des surplus avec le Secours Populaire Français (AMAP de la Butte, Paris 18)
- Demande de subvention municipale et test de la monnaie complémentaire SOL Affecté à l'AMAP de la Courgette Solidaire (Les Lilas, 93)
- Création d'un emploi de coordinateur AMAP et de jardinier familial, pris en charge à 90% par des aides de l'état (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, aides chômeur longue durée, etc.), à l'AMAP Rêve de Terre (Montreuil, 93)
- Développer le **parrainage entre agriculteurs** expérimentés et en installation, organiser des formations techniques avec le Groupement des Agriculteurs Bio et la chambre d'agriculture.

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

- Mise en place d'un **portail d'accueil pour les porteurs de projets** agricoles ou ruraux alternatifs en région IdF, avec Terre de Liens, le GAB, l'inter-AFOCG, les AMAP, le réseau Formabio/éducagri.
- Compléter le "questionnaire santé annuel" par la réalisation d'un diagnostic de durabilité de la ferme ?
- Fonctionnement du réseau : comment assurer une bonne circulation de l'information, une implication du maximum d'adhérents et des agriculteurs, concilier le partage de valeurs communes et la diversité des expériences ?

Site internet où chaque AMAP et agriculteur possède son espace pour se présenter, déposer des documents, donner son actualité (mise à jour en ligne), avoir une liste de diffusion. + Parties communes : agenda des activités, forums de discussion, documents en partage, etc.

Rencontres thématiques mensuelles, préparées au travers des forums (animés par des adhérents), interventions éventuelles de personnes extérieures au réseau.

Lettre mensuelle du réseau, envoyé à toutes les AMAP pour affichage (format A3 ou A2) lors des distributions. Une fois par trimestre, tour des distributions pour prendre l'avis des agriculteurs sur les questions d'actualités.

Quelles relations entretenir avec les média ?

Chaque mois, 1 ou 2 journalistes nous contactent pour réaliser un reportage (papier, radio, vidéo). Quel est l'impact de ces reportages sur le mouvement AMAP et sur sa perception par le grand public? Face à l'instrumentalisation possible par certains médias de nos actions et des moyens dont nous disposons pour y faire face, une proposition pourrait être par exemple de construire nous-mêmes une bibliothèque de photos et de vidéos, que nous pourrions proposez sous licence "creative commons" (c'est à dire une bibliothèque sur laquelle nous aurions des droits d'exploitations, qui nous permettrait par exemple d'autoriser une utilisation gratuite dans un cadre non commerciale (sous réserve de la désignation de la paternité) et de discuter au cas par cas pour les utilisations commerciales.

9. Les "fiches suivi" AMAP et agriculteur

Afin de suivre facilement l'évolution de chaque AMAP et de chaque agriculteur partenaire, nous leur demandons de remplir une fiche de renseignements et de <u>nous envoyer</u> des mises à jour chaque fois que nécessaire.

"Fiche suivi" pour les AMAP et les projets en cours

- Code postal
- Nom AMAP
- Statut (en constitution / en fonctionnement)
- Lieu de partage de production
- Jour et horaire
- Ferme partenaire
- Contact public
- Contact pour le réseau
- Nombre d'adhérents, de parts de récolte, en liste d'attente
- Avez-vous discuté de la charte (en cours de rénovation)?
- Avez-vous réparti des rôles ? Lesquels ?
- Choix association déclarée ? Si non, pourquoi ?
- Date 1er partage

Synthèse de Nicolas, en chantier permanent

Version du 06/10/2006

- Votre histoire
- Quelque chose d'original à partager avec les autres AMAP ?
- Vos projets pour cette année
- Votre position vis-à-vis du réseau
- Date de mise à jour

"Fiche suivi" pour les agriculteurs en AMAP ou intéressés

- Code postal
- Nom
- amap partenaire(s)
- nombre de parts de récolte (actuel, min/max)
- Coordonnées
- Productions
- Certification ou mention (AB...)
- Avez-vous discuté de la charte (en cours de rénovation) ?
- Votre histoire
- Quelque chose d'original à partager avec les autres agriculteurs en AMAP ?
- Vos projets pour cette année
- Votre position vis-à-vis du réseau
- Date de mise à jour